LE 15 SEPTEMBRE A MULHOUSE
A PARTIR DE 14H30

AGIR
est inévitable !

Les employeurs et le gouvernement Hollande ont mis en route un rouleau compresseur qui sacrifie nos droits sociaux pour restaurer les marges, les profits d'une minorité de nantis. **Nous sommes en état de légitime défense**, la confrontation est nécessaire pour stopper la déconstruction de nos garanties et protections, conquises par les luttes.

LE LIEN EST FAIT

LOI TRAVAIL	NOS REVENDICATIONS
Fin des 35 heures pour tous. Forfaits-jours étendus à toutes les catégories. Jusqu'à 12 h/jour de travail.	Baisse du temps de travail à 32 heures.
Baisse de salaires, même sans difficultés de l'entreprise. Diminution du paiement des heures supplémentaires.	Augmentation des salaires.
Recours facilité aux licenciements Hausse des charges de travail.	Interdiction des licenciements. Retraite à 60 ans/à 55 ans pour travail pénible.
Code du travail différent dans chaque entreprise.	Renforcement du socle commun des conventions collectives

Le **15 septembre**, par la **mobilisation de tous les salariés**, de tous âges et de toutes catégories, **construisons un puissant rapport de forces** qui va placer le SOCIAL dans le débat public.

LE 15 SEPTEMBRE

Manifestations, grèves

14h30, Place de la bourse à Mulhouse

Prenons nos affaires en mains !

CGT 68 - 4, rue du Pommier - 68200 MULHOUSE - Tel. : 03 89 59 66 20 - Fax: 03 89 59 66 34 - Email: ud68@cgt.fr

POURSUIVRE LA MOBILISATION CAR LA LUTTE PAYE !!!
CE QUE NOUS AVONS FAIT RECULER PAR LA MOBILISTAION SUR LA LOI TRAVAIL

Le gouvernement a du procéder à cinq versions du projet de loi, revenant notamment au fur et à mesure des mobilisations sur la mise en place de barème pour les indemnités prud'homales, la volonté unilatérale de l'employeur dans les petites entreprises en lieu et place de l'accord collectif, la primauté de l'accord d'entreprise limité dans un premier temps au temps de travail, la mise en place de mesures pour les jeunes (aide à la recherche d'emploi, extension de la garantie jeune, etc …)

Ce qui a été gagné en entreprise et dans les professions dans le cadre du mouvement social

- ⇨ Maintien du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle malgré un accord préalable régressif sur le cadrage financier,
- ⇨ Maintien de la majoration des heures supplémentaires pour les routiers, soit plus de 200 euros mensuels en moyenne
- ⇨ Dans de très nombreuses entreprises de tous secteurs, les salariés ont obtenu des avancées notables en matière d'emploi, d'augmentation salariale, de condition de travail, ...

LA FRANCE SUR LE PODIUM DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Notre gouvernement accompagné par le MEDEF, accuse les salariés d'être la source du problème d'emploi en France, sous couvert de « charges » dites insupportables.

Dans le même temps, neuf société françaises sur dix ont augmenté leurs dividendes ou les ont maintenus. Les actionnaires des banques ont par exemple vu leurs dividendes augmentés de 50 à 70 %.

ON PEUT DONC DIRE QUE DE L'ARGENT, IL Y EN A, ALORS POURQUOI S'OBSTINER À REFORMER CE QUI MARCHE ???

Le **15 septembre**, par la **mobilisation de tous les salariés**, de tous âges et de toutes catégories, **construisons un puissant rapport de forces** qui va placer le SOCIAL dans le débat public.

CGT 68, 4, RUE DU POMMIER – 68200 MULHOUSE – Tél. : **03 89 59 66 20** – Fax : **03 89 59 66 34** – Email : **ud68@cgt.fr** – Web : **www.cgt68.com**